

Relevé des décisions de la réunion du Conseil Municipal du lundi 20 janvier 2025

➤ Urbanisme :

▪ 1°) Approbation de la modification du droit commun du Plan Local d'Urbanisme –PLU :

Monsieur Le Maire a présenté les conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 novembre au 6 décembre derniers.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, assorti de 2 réserves prise en considération dans le dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Louplande

▪ 2°) Vente d'une parcelle de terrain en Zone d'activité du Roussard cadastrée section ZO N° 34 :

Nous avons émis un avis favorable, lors de notre réunion de conseil en date du 6 mai dernier, à la vente de la parcelle cadastrée section ZO N° 34 située dans la zone d'activités du Roussard à la SCI ARJA (bande de terrain enherbée avec arbustes longeant sa parcelle) au prix de 2 € le m².

Le document d'arpentage précise que la parcelle représente 87 ca.

Pour finaliser cette transaction il est nécessaire de prononcer la désaffectation de cette parcelle du service public et son déclassement du domaine public communal.

Il s'agira de prendre la délibération pour prononcer la désaffectation et le déclassement de cette parcelle, de confirmer la vente à la SCI ARJA, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente.

Accepté à l'unanimité

➤ Affaires Générales :

▪ 3°) Projet aménagement de la cour d'école – Choix d'un cabinet de conception Paysagiste :

Dans le cadre de notre projet global de rénovation thermique de notre groupe scolaire « école Mozart », nous avons prévu un aménagement de la cour d'école visant à améliorer le confort d'usage, d'une part au niveau thermique par la suppression des îlots de chaleur en renaturant les sols et en végétalisant les espaces, et d'autre part au niveau ludique, par l'organisation de différents espaces. Ci-joint un document élaboré par le CAUE.

Nous avons consulté 3 Cabinets :

- Zeppeling (n'a pas répondu pour des raisons de disponibilité et de respect des délais)
- Paysage concept
- Feuille à feuille

2 ont répondu positivement à cette consultation.

Nom	Avant-projet sommaire	Avant-projet définitif	Total HT
Feuille à feuille	4 100 €	2500 €	6 600 €
Paysage Concept	1 500 €	2 000 €	3 500 €

Nous vous proposons de retenir l'offre la mieux-disante à savoir Paysage Concept pour 3500 € HT

Accepté à l'unanimité

▪ **4°) Chèques-cadeaux remis aux lauréats des concours organisés par la Commune – Modalités de fonctionnement :**

La commission « Urbanisme » propose de récompenser les lauréats des concours organisés par la commune par des « chèques-cadeaux » d'une valeur nominale de 15 € (ex. : 3 chèques pour le 1er, 2 chèques pour le second, 1 chèque pour le 3ème).

Ces chèques seront valables chez les commerçants ayant accepté le partenariat : le salon de coiffure « Nuances d'Aurore », la boulangerie « Aux délices de Louplande, l'épicerie-bar de « Au p'tit Loup », ainsi que le restaurant « Le V & P ».

Il s'agira de valider ou pas la proposition de la commission « Urbanisme ».

Accepté à l'unanimité

▪ **5°) Renouvellement de la convention précaire d'occupation du local 1 rue Saint Léonard – (Délibération N° 20.01.2025-5) :**

La convention arrive à échéance le 31 janvier 2025. Nous vous proposons de la renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 2 ans. Loyer = 100 €.

Accepté à l'unanimité

▪ **6°) Solidarité avec la population de Mayotte :**

En solidarité avec la population de Mayotte, ayant subi le passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île, l'AMF nous propose de faire un don dans le cadre du dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », à la Protection Civile ou La Croix Rouge.

Nous aurons donc à délibérer si nous octroyons ou pas un don et si oui, son montant.

Accepté à la majorité, don de 150 € à la Protection Civile

▪ **7°) Tarif complémentaire location salle des associations pour une activité de sophrologie**

Afin de répondre à la demande d'une habitante de la commune souhaitant organiser des séances de sophrologie dans un cadre professionnel, à la salle des associations, une fois par semaine, le Conseil Municipal a fixé le tarif de 15 € par séance pour une durée de 1 an.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 4 février 2025 à 20h30